

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2ème marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking Schiltzenplatz**
Début : **Vendredi, 19 novembre 2021 à 06h00**
Fin : **Vendredi, 19 novembre 2021 à 14h30**
Motif : **2^{ème} marché mensuel**
Règlement : **GRE-329-2021**

Grevenmacher, le 5 novembre 2021

La secrétaire communale,
contresaign Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre f.f.,


Carine Majerus




Marc Krier